

**Règlement d'ordre intérieur du Gîte Mozaïk**  
**ASBL Gîte d'Etape d'Ottignies-Louvain-la-Neuve**  
(Mise à jour le 12/07/2020)

L'ASBL Gîte d'Etape d'Ottignies-Louvain-La-Neuve a pour but de favoriser le tourisme social des jeunes avec une attention particulière aux personnes économiquement et culturellement défavorisées, et d'ainsi collaborer à l'éducation sociale, civique, culturelle et spirituelle. Ses activités s'adressent au plus grand nombre : familles, groupes d'amis, associations de jeunes, clubs sportifs, écoles, stages de formation, groupes de randonneurs, ... et leur propose différentes formes de séjours.

L'ASBL a inauguré le gîte Mozaïk, qui se veut être un lieu de partage et de convivialité, en septembre 2019. L'infrastructure est conçue de manière à favoriser les contacts et la rencontre.

Pour garantir un séjour de qualité à l'ensemble des personnes hébergées, il est demandé aux gîteurs (clients) de respecter les règles suivantes:

**Arrivée et départ**

La réception n'est pas ouverte 24h/24. Les entrées se font entre 15H00 et 21H30.

Pour toute arrivée tardive, il est demandé de contacter le gîte par téléphone ou par mail afin que les modalités d'accès soient transmises. Si le client ne prévient pas le gîte de son arrivée en dehors des heures de réception, le gîte ne garantit pas l'accessibilité au bâtiment et, conformément aux Conditions générales de vente, aucun remboursement ne sera effectué.

Les chambres doivent être libérées au plus tard pour 10h30 le matin du départ, sauf demande exceptionnelle validée par écrit.

L'accès aux chambres est réservé aux personnes inscrites et en ordre de paiement. La carte d'accès ne peut être cédée et l'accueil d'invité(s) dans les chambres sans accord préalable de la réception est interdit.

En cas de perte de carte d'accès, une indemnité de 5€ sera facturée.

**Petits déjeuners**

Le petit déjeuner est systématiquement compris et facturé. Il est servi du lundi au dimanche, de 7H30 à 9H30 dans le réfectoire.

**Gîte non-fumeur**

Le gîte est non-fumeur. Il est dès lors strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. En cas d'infraction à cette règle, une indemnité fixe d'un montant de 150€ sera due à l'ASBL. A ce montant peut s'ajouter, le cas échéant, tout autre frais engendré par des dégâts occasionnés ou interventions externes liées à la sécurité.

**Interdiction des animaux**

A l'exception des chiens d'assistance qui sont admis suite à une demande validée par écrit, les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement. En cas d'infraction à cette règle, le séjour sera immédiatement interrompu sans aucune forme de remboursement. Une indemnité fixe d'un montant de 100€ sera due pour le nettoyage. A ce montant peut s'ajouter, le cas échéant, tout autre frais engendré par les dégâts occasionnés.

## **Responsabilité**

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol d'objets personnels durant le séjour.

L'ASBL ne peut en aucune manière être tenue responsable d'accidents ou de dommages extérieurs à sa responsabilité légale. Plus particulièrement, l'ASBL ne peut être tenue responsable des prestations réalisées par des tiers, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses infrastructures, commandées par l'ASBL pour le compte de ses clients.

L'ASBL ne peut être tenue responsable du comportement de ses clients. Tout comportement dérangeant d'autres clients doit être signalé au personnel de la réception. Celui-ci mettra tout en œuvre pour solutionner les problèmes.

## **Internet**

Le client s'engage à utiliser le réseau wifi mis à sa disposition en bon père de famille.

## **Respect de l'infrastructure**

Il est demandé au client de respecter les lieux ainsi que la décoration de l'établissement. Le client supporte les frais occasionnés par lui-même, ses ayants droits, ses invités ou les personnes quelconques introduites dans l'immeuble par son fait, en cas de dégradation des installations de l'établissement.

Il est demandé de participer à plusieurs services nécessaires au bon entretien des lieux :

- Les locaux sont maintenus dans un état de propreté globale.
- Les consignes relatives au tri des déchets et le règlement spécifique de la commune en la matière sont strictement respectés.
- En fin de séjour, les draps sont rangés dans les bacs mis à disposition aux étages et les couettes sont pliées sur les lits.

Par mesure d'hygiène, une housse de protection, une housse de couette et une taie d'oreiller sont fournies pour chaque lit et doivent impérativement être utilisées. Cuisiner, prendre des repas, faire la lessive ou toute autre action sortant de l'utilisation normale des chambres n'est pas autorisée.

Le mobilier ne peut, en aucun cas être déplacé et des objets ne peuvent être déposés dans des endroits non-prévus à cet effet. Il est interdit de suspendre des objets aux fenêtres et balustrades. Aucun document ne peut être affiché sans validation préalable du personnel du Gîte.

Le bien est réputé en bon état et complet à l'entrée. Le client est tenu de signaler directement à la réception tout dégât ou dysfonctionnement.

Les dégâts occasionnés au matériel et aux bâtiments du gîte par le client sont à sa charge et seront facturés. Pour ce faire, le gîte facturera au client le montant des dégâts occasionnés, sur la base d'un devis, et majoré d'une pénalité de 20% du montant des dégâts. L'ASBL se réserve le droit de demander une provision en cas de dégâts.

L'utilisation intempestive des alarmes incendie se soldera par une amende de 250€. En cas d'intervention non nécessaire des services de secours, les frais seront pris en charge par le client. Toute modification des éléments participant à la sécurité du bâtiment ou de ses occupants (blocage des portes coupe-feu, modification du système de détection, etc.) se soldera par l'exclusion immédiate du client, sans aucun remboursement.

### **Respect d'autrui**

Afin de respecter autrui, le calme est de mise dans et aux abords du gîte, particulièrement entre 22H00 et 7H00. Il est demandé de ne pas claquer les portes, ni de rester et causer du bruit dans les entrées, couloirs, escaliers, paliers, ascenseurs, et autres endroits communs.

Toute utilisation de matériel de sonorisation amplifiée est soumise à l'autorisation de l'ASBL et doit respecter la réglementation en vigueur. En cas de non-respect de cette clause, l'ASBL se réserve le droit d'exclusion, sans aucun remboursement.

En cas de tapage nocturne, une indemnité fixe d'un montant de 250€ sera due à l'ASBL.

Le client est prié d'agir en bon père de famille et s'engage à ne pas adopter de comportement contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Tout comportement dérangeant pour les autres clients et/ou le personnel ne sera pas toléré et pourra causer une interruption immédiate de séjour sans aucune forme de remboursement.

Les mineurs accompagnant le client sont sous son entière responsabilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Il sera dès lors responsable tant des dégâts causés par eux que de leur comportement.

Tout litige sera soumis aux juridictions de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon.

**Le présent règlement s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation de celui –ci ainsi que des conditions générales du gîte Mozaïk.**